



Avenant prolongation de CDD

Par **victor17**, le **28/04/2013 à 20:43**

Bonjour,rnrnayant signé un cdd il y a deux mois, le travail n'etant pas terminé mon entreprise me demande de prolonger d'une semaine. N'ayant pas de nouvelles je les appelle à 72h de la fin de mon contrat. Ils me repondent que l'avenant est signé et qu'ils me le font parvenir au plus vite. Seulement voilà, ça fait 24h que mon contrat est terminé et je n'ai plus de nouvelles, pas de reponse à mes messages et je suis sensé reprendre le travail lundi matin.rnQue dois-je faire ? Dois je me rendre au travail ou pas ? Quels sont les conséquences de chaque solution. ?nrnrnMerci d'avance de vos réponses

Par **moisse**, le **29/04/2013 à 08:48**

Bonjour,rnEn vous présentant au poste de travail vopus avez une chance de continuer à travailler voire de relever une irrégularité de nature à faciliter une négociation.rnEn restant chez vous vous ne risquez rien, la page est simplement tournée.rnC'est normalement la solution "légale" à l'échéance du CDD, mais vous avez ici l'espoir d'une prolongation, autant en jouer si cela vous sied.

Par **victor17**, le **29/04/2013 à 19:21**

Merci pour votre réponse.